

SOYONS TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Plan Climat

Habitat, énergie, déplacements, industrie, agriculture : notre territoire s'engage pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Découvrez les impacts positifs du Plan Climat de Grand Paris Sud sur notre environnement.

Agir pour l'environnement et contre le réchauffement climatique

La mise en place d'un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** est confiée par la loi à Grand Paris Sud. Après **un diagnostic et une évaluation environnementale, une stratégie et des actions** ont été adoptées à l'unanimité à l'occasion de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2019.

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, qu'est-ce que c'est ?

Établi sur 6 ans, le Plan Climat prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air
- La réduction des consommations d'énergie
- Le développement des énergies renouvelables

La loi confie la mise en place des PCAET aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Pour notre territoire, c'est l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart qui en a la responsabilité en lien étroit avec les communes et l'ensemble des acteurs du territoire.

Le plan climat doit participer à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en matière de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de l'énergie, à travers la Loi Transition énergétique pour la croissance verte :

- Réduction de la consommation d'énergies finale de 20% en 2030 et de 50% en 2050,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030,
- Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de 32% à l'horizon 2030.



Le plan climat en chiffres

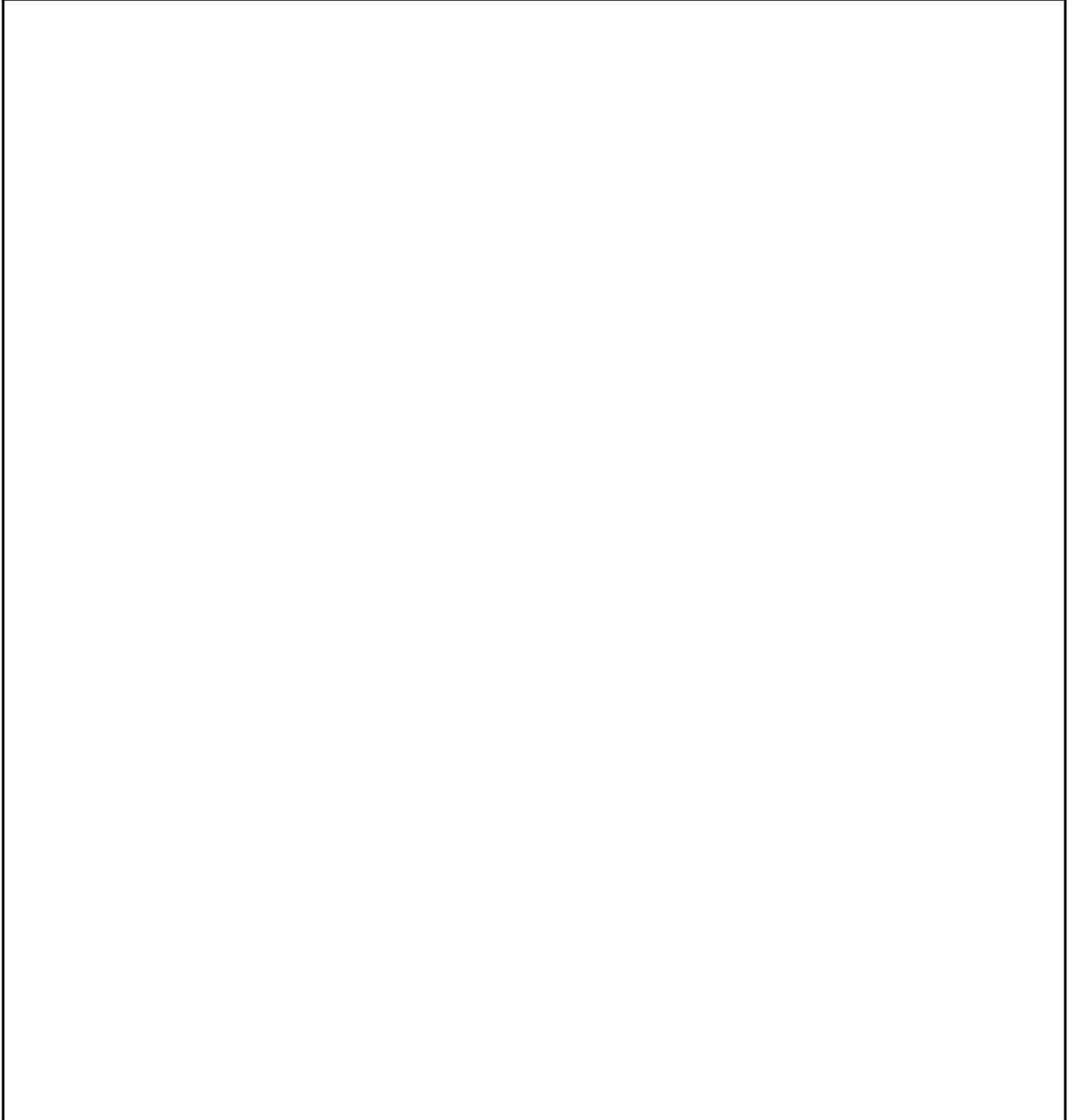
Le Plan Climat de Grand Paris Sud fixe des objectifs chiffrés :

- Réduire de 20% les consommations énergétiques des logements et de 21% celles liées aux transports, entre 2013 et 2030
- Multiplier par 5 la production des énergies renouvelables et de récupération entre 2013 et 2030, en développant notamment les réseaux de chaleur
- Réduire de 45% les émissions de gaz à effet de serre du territoire, entre 2013 et 2030.



Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Pour aller plus loin... Livre vert du Plan Climat de Grand Paris Sud



Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

URL de la page : <https://www.grandparissud.fr/lagglomeration/en-action/ecologie/energie-climat/plan-climat/>

Le projet en vidéos

Le prix Climat des écoles de Grand Paris Sud

En 2021, 6 établissements scolaires du territoire ont participé à cet appel à projets. Découvrez leurs projets dans les vidéos !

Le collège de l'Ermitage à Soisy-sur-Seine remporte l'édition 2021 du Prix climat des écoles, soit une dotation de 1 000 €.

Le second gagnant avec une dotation de 500 € est l'école Michel Ordener à Ris-Orangis.

À la troisième place se trouve ex æquo le lycée Georges Brassens d'Évry-Courcouronnes et le collège Camille Claudel de Saint-Pierre-du-Perray.

L'école Désirée Clary de Savigny-le-Temple se classe 4e.

Le collège Louis Armand à Savigny-le-Temple termine lui 5e.

Vous aussi, vous pouvez agir pour le climat !

Au quotidien, chez vous, au bureau ou pendant vos loisirs, vous pouvez agir pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver votre environnement :

Agissez chez vous

Agissez au bureau

Agissez durant vos loisirs